

The Access Initiative: Appel à l'action Rio+20

1. *The Access Initiative* (TAI) est le plus grand réseau international de promotion du droit et de la capacité des citoyens d'influencer des décisions relatives aux ressources naturelles qui constituent le moyen de subsistance de leurs communautés -- il compte plus de 250 organisations de la société civile et est présent dans près de 50 pays. Nous œuvrons à la mise en œuvre du Principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992 sur l'Environnement et le Développement à travers une réforme des lois, des institutions et des pratiques en vue d'accroître la transparence, la participation des citoyens et la responsabilité. Notre stratégie a été (a) de comparer la performance des gouvernements sur le Principe 10, (b) d'évaluer et de documenter les lacunes dans les lois et les pratiques et (c) de préconiser des réformes à travers des plaidoyers basés sur les résultats. A travers ce processus, nous avons œuvré avec succès auprès des gouvernements à l'amélioration de la prise de décision en matière de développement durable et à la réalisation des réformes au sein des institutions internationales.
2. Notre Réseau a préconisé des réformes en matière de gouvernance à l'échelon national dans le cadre du processus Rio +20 à travers une "Campagne des 3 Demandes" à l'échelle mondiale, et une participation active dans le processus formel de négociation de la conférence. A la faveur de la Conférence Rio +20, nous cherchons à obtenir des résultats spécifiques en matière de gouvernance internationale et régionale et des engagements pour la réforme de la gouvernance environnementale à l'échelon national.
3. Notre Appel aux dirigeants du monde, aux institutions internationales et à la société civile est de placer la gouvernance au centre du développement durable. Afin d'atteindre cet objectif, nous invitons:
 - a. Les dirigeants du monde à délivrer un mandat clair pour négocier une convention mondiale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le processus décisionnel en matière de développement durable;
 - b. Les dirigeants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à s'engager dans la négociation d'une convention régionale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans la prise de décisions sur le développement durable en vue de la mise en œuvre du Principe 10;
 - c. Les dirigeants des pays de la CEE-ONU à s'engager à élargir la couverture géographique de la Convention d'Aarhus en encourageant activement la signature et la ratification par les pays non-membres de la CEE-ONU, et en levant les obstacles à une telle signature et ratification (par exemple l'article 19 (3));
 - d. Le PNUE à élaborer un solide programme, en collaboration avec d'autres partenaires, pour mettre en œuvre les Directives de Bali de 2010 sur le Principe 10;
 - e. Le Document final de la Conférence Rio +20 à reconnaître sans équivoque l'importance de la bonne gouvernance pour un développement durable et s'assurer que la

transparence, l'engagement de la société civile et les mécanismes de responsabilité font partie des réformes des institutions environnementales internationales.

4. Nous, partenaires TAI à travers le monde, nous nous engageons à Rio +20 à œuvrer à la réalisation des résultats ci-dessus à l'horizon 2018. Nous appelons tous les gouvernements, les organisations de la société civile, les agences internationales, le monde des affaires, les industriels et les particuliers à se joindre à nous dans nos engagements et nos efforts et à nous soutenir nous et nos partenaires.